

Image not found or type unknown



## Travail tous les dimanches

Par **Laurimer**, le **08/11/2013** à **14:46**

Bonjour,

Je suis femme de ménage et occasionnellement à la plonge dans un Buffalo grill en CDI, 20h00/semaine et depuis le 01/10/2013 mes horaires ont changé, je travaille tous les samedis et dimanches sans exception de 10h00 à 16h30 sans majoration de salaire. Est-ce légal de ne plus avoir un dimanche de libre ?

Merci de votre réponse

Laurine

Par **P.M.**, le **08/11/2013** à **17:49**

Bonjour,

Normalement, un contrat de travail à temps partiel doit préciser la répartition des jours de travail dans la semaine et l'employeur ne peut pas y déroger sans votre accord...